

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 40/2011-2016

Bâtiment administratif de Chisaz Réaménagement locaux et divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission désignée par le bureau du Conseil communal pour étudier le préavis N° 40/2011-2016 s'est réunie le 27 août 2013 à la salle de conférence n° 1 du bâtiment administratif à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

Membres	Mme	Joan Oswald	CDC
	M.	Jean-Claude Pollien	CDC
	M.	Aleksandar Radic	CDC
	M.	Yves Besson	PS
	M.	Michel Walter	PS
	Mme	Angela Schollerer	ROLC
Présidente - rapporteur	Mme	Christa Baehler	ROLC
Excusée	Mme	Sophie Rodari	PS

Etaient également présents :

M. Stéphane Rezso, Municipal des domaines et bâtiments et M. Nicolas Le Goff, chef du service domaines et bâtiments.

Nous tenons à les remercier pour tous les renseignements complémentaires et les explications détaillées qu'ils ont pu nous fournir ainsi que leur disponibilité pour la visite des lieux.

Réaménagement de l'ancien appartement du concierge

La libération de l'appartement de service du concierge du bâtiment administratif, suite à son départ à la retraite, a offert la possibilité d'une part, de combler un peu le manque d'espaces de réunion en y créant une nouvelle salle de conférence et d'autre part, de faire une cafétéria plus spacieuse pour le personnel communal à la place de l'ancienne devenue très exigüe avec les années.

L'obligation pour les employés communaux d'avoir leur domicile sur la commune ayant été abrogée, de plus en plus de personnes désirent manger sur place à midi. L'espace restreint de l'actuelle cafétéria n'y est plus très propice.

De plus, l'administration exige des entreprises installées sur la commune de mettre à disposition de leur personnel une douche pour celles et ceux qui désirent faire une activité sportive pendant la pause de midi. Jusqu'à ce jour, il n'y avait pas cette possibilité pour les employés communaux. La création d'une douche dans ce nouvel espace comblera cette lacune.

L'actuelle cafétéria au 1^{er} étage ne sera plus utilisée à cet effet mais gardée en stand-by en attendant de savoir ce qu'il advient des locaux de la police, le poste de Crissier étant prévu à disparaître.

Le garage attenant à l'ancien appartement sera utilisé par l'administration comme zone de décharge. Le matériel livré sur palettes par camion qui, selon leur hauteur, n'arrivent pas à contourner le bâtiment à cause de la passerelle, est actuellement déposé dans le hall d'entrée de l'administration.

Visite sur place

Une visite des lieux nous a permis de voir les espaces concernés et de constater l'opportunité des travaux proposés par ce préavis.

En se déplaçant dans les corridors du bâtiment administratif, nous avons dû contourner les machines d'entretien du concierge, qui actuellement n'a pas d'endroit pour stocker son matériel. Le local de buanderie proposé à cet effet par le préavis sera donc judicieux.

Travaux divers

- Une armoire modulable est prévue pour la salle de la municipalité qui permettra à chaque municipal d'avoir un espace fermé à clé pour ces dossiers.
- La table en bois massif avec les armoiries de la commune de la salle de conférence no 3 qui a environ 35 ans a besoin d'un rafraîchissement.
- La mise en conformité électrique doit s'effectuer suite au contrôle périodique (tous les 20 ans). Elle est obligatoire et incontournable.
- Les sèche-mains électriques sont plus économiques et plus hygiéniques que le papier.
- Le montant prévu de Fr. 4'000.-- est suffisant pour créer deux espaces pour parquer des vélos (niveau inférieur et 1^{er} étage).
- Les caniveaux de récolte des eaux de pluie se sont affaissés avec les années par le passage des camions (poste, pompiers etc.) et autres véhicules.
- La paroi métallique prévue qui sépare les locaux de séjour du STPA (Stationnement des Troupes de Protection Aérienne) du garage STPA et qui est actuellement une « construction artisanale » avec deux planches de bois, est tout à fait indiquée.
- Concernant l'amiante, le montant des Fr. 3'000.-- n'est prévu que pour l'analyse. Les frais d'évacuation sont prévus et compris dans le devis de la maçonnerie.
- La salle de conférence n° 2 est la seule et dernière à ne pas encore être équipée avec une installation multimédia.

Aspect financier

Pour les soumissions jusqu'à Fr. 10'000.-- deux devis sont demandés, au-delà il y a normalement trois devis ou plus si nécessaire.

Adjudication

Si possible, ce sont des entreprises de la commune en premier lieu ou de l'ouest lausannois qui seront mandatées, tout en respectant un tournus de celles-ci.

Considérations finales de la commission

La commission estime que cet ancien appartement de service, devenu disponible, est idéal pour répondre à plusieurs demandes. La pertinence et la nécessité des travaux proposés ont paru être une évidence aux membres de la commission, surtout vu les travaux de transformation prévus du bâtiment socio-culturel de Pré-Fontaine en garderie, ce qui engendre la disparition de locaux utilisés pour des séances ou autres par les sociétés locales. Après la visite et les délibérations, les commissaires ont tous approuvé les postes tels que présentés.

Prise de position de la commission

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 40/2011-2016, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis.

Au nom de la commission
La présidente- rapporteur
Christa Bähler

Crissier, le 30 août 2013